

LE DISCOURS DU TRÔNE

MOTION D'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Chaput-Rolland, appuyée par l'honorable sénateur Doyle, tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'Elle a prononcé lors de l'ouverture de la session—(*L'honorable sénateur Gigantès*). (1^{er} jour de la reprise du débat)

L'honorable Philippe Deane Gigantès: Honorables sénateurs, je cède provisoirement la parole au sénateur Frith.

L'honorable Royce Frith (chef adjoint de l'opposition): Honorables sénateurs, j'ai demandé au sénateur Gigantès de me céder la parole très brièvement parce que je voudrais faire un commentaire à propos de ce débat.

À mon avis, nous rompons avec la tradition—pas avec le Règlement, mais avec la tradition—au Sénat en ce qui concerne la motion tendant à l'adoption d'une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'Elle a prononcé lors de l'ouverture de la session. Si mes souvenirs sont bons, dans les douze années que j'ai passées ici, ce débat consiste habituellement en une motion, proposée par un nouveau sénateur du côté du gouvernement et appuyée par un autre sénateur du côté du gouvernement. L'Adresse est ainsi formulée, en partie:

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

La tradition veut que le débat qui suit se compose des discours des motionnaires portant sur le Sénat et souvent sur leur province—sur des renseignements ou sur la position prise par leur province, à savoir la province de ces sénateurs; ces discours sont d'ordre général et ne sont habituellement pas partisans. Pour cette raison, le débat s'arrête habituellement là.

Je me trompe peut-être—et je le souhaite, dans un sens, mais je ne le pense pas—mais je ne me rappelle pas que le débat ait consisté en rien d'autre que des discours des motionnaires, parce qu'ils sont habituellement d'une nature si peu partisane que personne n'éprouve de difficulté à les appuyer. Par conséquent, l'opposition n'intervient pas dans le débat.

Cependant, dans ce cas-ci, la motionnaire, le sénateur Chaput-Rolland, a apparemment offensé le sénateur Gigantès par certains de ses propos.

Le sénateur Barootes: Ce n'est pas difficile!

Le sénateur Frith: Je ne peux pas dire que le sénateur Gigantès est seul dans ce cas car, par exemple, le sénateur Chaput-Rolland a dit qu'elle voulait déclarer tout net que

... lorsque des représentants non élus jouissant de la majorité adoptent une attitude de béate suffisance sous prétexte qu'ils sont, à ce qu'ils prétendent, les possesseurs tranquilles de la vérité, ils ne sauraient bien servir ni leur pays ni leur parti.

Je ne peux imaginer personne d'autre au Sénat, en dehors de tous les sénateurs de ce côté-ci, qui puisse être visé, auquel le sénateur Chaput-Rolland a pu faire allusion. La seule raison pour laquelle je me sens moins offensé, peut-être, que le sénateur Gigantès, c'est que j'ignore ce que veut dire «adopter une attitude de béate suffisance». Peut-être le sénateur Gigantès pourra-t-il mieux nous expliquer.

Si nous rompons avec la tradition—de bon gré peut-être—l'adresse en réponse devrait peut-être prendre un ton plus partisan et lancer un débat général sur le discours du Trône. Toutefois, si mes souvenirs sont exacts, cela ne s'est jamais fait avant; je préfère d'ailleurs la façon traditionnelle. J'espère que le caractère plus partisan de l'adresse, dans ce cas-ci, ne donnera pas le ton à la législature que nous entamons.

Le sénateur Gigantès: Honorables sénateurs, j'aimerais féliciter le sénateur Solange Chaput-Rolland d'avoir fait revivre la noble tradition oratoire de la France classique, du temps où la grammaire, la syntaxe et le vocabulaire de la langue française se mêlaient harmonieusement dans des discours adulateurs à l'intention des riches et des puissants. Jamais, depuis Bossuet ou Fénelon, n'a-t-on fait preuve d'autant de virtuosité linguistique pour flatter l'oreille des décideurs. La loyauté est effectivement digne de louanges.

Ce qui l'est moins, toutefois, c'est de prôner à tout venant la réconciliation nationale tout en truffant ses propos d'idées lancées par des gens qui cherchent ouvertement à précipiter l'éclatement du Canada.

L'affirmation en question est celle à laquelle fait écho l'honorable sénateur Solange Chaput-Rolland lorsqu'elle affirme que le gouvernement du premier ministre Pierre Elliott Trudeau n'a pas tenu les promesses faites au Québec pendant la campagne référendaire de 1980.

Il est faux de prétendre que, pour défaire les péquistes lors du référendum, M. Trudeau aurait promis au Québec un compromis semblable à celui de l'Accord du lac Meech et qu'une fois la victoire acquise, il serait revenu sur ses promesses.

M. Trudeau a effectivement promis un fédéralisme renouvelé, mais il était tout à fait clair dès le départ et tout au long de la campagne référendaire, que ce qu'il avait promis, et rien de plus, c'est ce qui s'est finalement retrouvé dans la Constitution de 1982.

M. Trudeau et ses acolytes ont-ils délibérément induit la population du Québec en erreur en lui faisant croire qu'ils allaient soudainement renoncer à leurs convictions sur la nécessité d'avoir un gouvernement central fort pour céder du pouvoir à des Billy Vander Zalm ou des Sterling Lyons de ce monde? Absolument pas.

Le regretté René Lévesque ne se faisait sans doute aucune illusion au sujet du «fédéralisme renouvelé» de M. Trudeau. Dans une entrevue publiée dans le *Devoir* du 16 mai 1980, soit quatre jours avant le référendum, M. Lévesque affirme qu'à en juger par ...

[Français]

... les récentes déclarations de M. Trudeau ... ce renouvellement (sera) aussi centralisateur ... que les précédents.